



## **PREFECTURE DE POLICE**

DIRECTION DE LA POLICE GÉNÉRALE  
CABINET DU DIRECTEUR  
4<sup>ème</sup> BUREAU

**ARRETE N° 20180138**

### **LE PRÉFET DE POLICE**

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.253-4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté du n° 2016-01027 du 2 août 2016 relatif aux missions et à l'organisation de la direction opérationnelle des services techniques et logistiques ;

Vu la Charte d'Ethique de la vidéoprotection à Paris signée par le Préfet de Police et le Maire de Paris le 10 novembre 2009, applicable au dispositif autorisé par le présent arrêté ;

Vu le protocole d'accord relatif à la création d'un comité éthique de la vidéoprotection à Paris conclu entre le Préfet de Police et le Maire de Paris le 10 novembre 2009, applicable au dispositif autorisé par le présent arrêté ;

Vu la convention conclue le 24 février 2010 entre la Mairie de Paris, représentée par son Maire dûment habilité par délibération du Conseil de Paris en date du 26 novembre 2009, et l'Etat, représenté par le Préfet de Police, relative à l'occupation du domaine public par l'Etat (Préfecture de Police) et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre du Plan de Vidéoprotection pour Paris ;

Vu la demande de Monsieur CARON, directeur opérationnel des services techniques et logistiques, reçue le 17 janvier 2018, faisant part de modifications d'un système de vidéoprotection installé sur la voie publique à Paris ;

Vu le récépissé préfectoral délivré le 8 février 2018 ;

Vu l'avis de la commission départementale de vidéoprotection du 25 janvier 2018 ;

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Liberté Égalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE – 9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

*Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)*

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr> – mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

Considérant les différents attentats intervenus depuis janvier 2015 et l'extrême gravité et l'importance des risques liés à la menace terroriste ;

Considérant la nécessité d'assurer, dans ces circonstances, la sécurité des personnes et des biens par des mesures adaptées à la gravité de la menace ;

Considérant que les risques particuliers d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens et l'exposition particulière à un risque d'actes de terrorisme rendent nécessaire la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection renforcé par l'ajout de caméras sur la voie publique à Paris ;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Le directeur opérationnel des services techniques et logistiques est autorisé à procéder, dans les conditions ci-dessous, à l'installation d'un système de vidéoprotection de voie publique comportant 106 caméras implantées dans les voies du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris (75008) fixées en annexe 1 du présent arrêté, pour une durée de cinq ans.

**Article 2** – Ce dispositif de vidéoprotection a pour finalités :

- Sécurité des personnes ;
- Secours aux personnes, défense contre l'incendie, prévention des risques naturels ou technologiques ;
- Prévention des atteintes aux biens ;
- Protection des bâtiments publics ;
- Régulation du trafic routier ;
- Prévention d'actes de terrorisme ;
- Prévention du trafic de stupéfiants ;
- Constatation des infractions aux règles de la circulation.

**Article 3** – Les enregistrements d'images sont conservés durant 30 jours et sont détruits à l'issue de ce délai.

**Article 4** – Le directeur opérationnel des services techniques et logistiques doit en particulier :

- Veiller à l'habilitation des personnes susceptibles d'exploiter et de visionner les images ;
- Procéder à l'information du public sur le dispositif mis en place et sur son responsable, de manière claire et permanente ;
- Mettre en œuvre un droit d'accès aux enregistrements ;
- Tenir un registre faisant apparaître les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et celle de leur transmission éventuelle aux autorités judiciaires.

Le système ne doit pas permettre de visualiser les images de l'intérieur des immeubles d'habitation, ni celles de leurs entrées et les enregistrements ne peuvent être transmis à l'étranger.

**Article 5** – I- Les fonctionnaires des services de police ou de gendarmerie nationales, ainsi que des douanes et des services d'incendie et de secours, dûment habilités et individuellement désignés à cet

effet par le directeur opérationnel des services techniques et logistiques, peuvent accéder, à tout moment, aux images et enregistrements de ce système de vidéoprotection dans le cadre de leurs missions.

II- Les agents de la ville de Paris, dûment habilités et individuellement désignés à cet effet par le directeur opérationnel des services techniques et logistiques, sur proposition du maire de Paris, peuvent accéder aux images de ce système de vidéoprotection issues des 54 caméras installées dans les voies du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris (75008) visées en annexe 2 du présent arrêté, aux seules fins suivantes :

- Protection des bâtiments publics ;
- Régulation du trafic routier ;
- Constatation des infractions aux règles de la circulation.

**Article 6** – Toute modification portant sur le système de vidéoprotection faisant l'objet de la présente autorisation doit être déclarée au 4<sup>ème</sup> Bureau de la Direction de la Police Générale, sis 36 rue des Morillons – 75015 PARIS.

**Article 7** – La présente autorisation peut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, être retirée ou suspendue en cas d'utilisation non conforme du dispositif, sans préjudice des sanctions pénales applicables.

**Article 8** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

**Article 9** – L'arrêté n° 20101107 VSR 75 du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un système de vidéosurveillance dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris est abrogé.

**Article 10** – Le directeur de la police générale, le directeur de la police judiciaire et le directeur opérationnel des services techniques et logistiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **19 FEV. 2018**

  
Le Préfet de Police  
Michel DELBUECH - U1

## ANNEXE 1

### Liste des 106 caméras installées sur les voies publiques du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris

Rue du Rocher, rue de Laborde, rue Joseph Sansboeuf  
Rue Marbeuf, avenue George V  
Rue Laure Diebold, rue Louis de Funès – Nouveau quartier  
Rue du Faubourg Saint-Honoré, rue Laure Diebold – Nouveau quartier  
Rue du Rocher, rue de Monceau  
35 avenue de Wagram  
Obélisque, place de la Concorde  
Avenue Winston Churchill, Cours la Reine  
Avenue Franklin Roosevelt, Cours la Reine  
Boulevard des Batignolles, rue de Rome  
Place de Dublin, rue de Saint-Petersbourg  
Place des Ternes, avenue de Wagram  
Rue de Berry, rue de Ponthieu  
Boulevard Haussmann, avenue de Messine  
Rue du Général Foy, rue de Naples  
Avenue Van Dyck  
Avenue des Champs-Élysées, rue de Berri  
Arc de Triomphe, avenue de Friedland  
Avenue de Friedland, rue de Balzac  
Rond-point des Champs-Élysées, avenue Matignon  
Boulevard Malesherbes, rue de Mirosmenil  
Place de l'Alma  
Avenue des Champs Élysées, rue de Galilée  
Rue Royale, rue Saint-Honoré  
Arc de Triomphe, avenue des Champs-Élysées  
Rue de Ponthieu, rue Paul Baudry  
Rue de Naples, rue du Général Foy  
Place de Clichy, avenue de Clichy  
Place Gabriel Péri

Place des Ternes, boulevard de Courcelles  
Place Clémenceau  
Boulevard Malesherbes, place de la Madeleine  
Avenue Franklin Roosevelt, rue La Boétie  
Avenue des Champs-Élysées, rue Lincoln  
Cours la Reine, place de la Concorde,  
Rue de Stockholm, rue de Rome  
Place Prosper Goubaux, rue du Rocher  
Bas de l'avenue des Champs-Élysées  
Place Charles de Gaulle, avenue de Wagram  
Place Prosper Goubaux, boulevard des Batignolles  
Rue Marbeuf, avenue des Champs Élysées  
Place de l'Alma  
Rue La Boétie, rue d'Artois  
Rond Point des Champs-Élysées, avenue Montaigne  
Rue Saint-Lazare, rue d'Amsterdam  
Rue de Rome, cour de Rome  
Rue du Colisée, avenue des Champs-Élysées  
Place de l'Europe, rue de Madrid  
Rue de Moscou, rue d'Amsterdam  
Avenue des Champs-Élysées, rue Balzac  
Rue du Havre, rue Saint-Lazare  
Rue Pierre Charron, avenue des Champs-Élysées  
Avenue de Friedland, rue du Faubourg Saint-Honoré  
Place de la République Dominicaine, passage Vendôme  
Place Saint-Augustin  
Rue d'Amsterdam, rue de Londres  
Avenue des Champs-Élysées, place de la Concorde  
Avenue George V, avenue des Champs-Élysées  
Place de la Concorde, rue Royale  
Place de la Madeleine, rue Royale  
Rue de Courcelles, boulevard de Courcelles

Avenue Hoche, rue du Faubourg Saint-Honoré  
Avenue des Champs-Élysées, place de l'Étoile  
Arc de Triomphe, avenue de Wagram  
Avenue Marceau, avenue Pierre I<sup>er</sup> de Serbie  
Place de la Madeleine, boulevard de la Madeleine  
Boulevard Malesherbes, rue de Lisbonne  
Rue de Courcelles, boulevard Haussmann  
Rond point des Champs-Élysées  
Rue de Ponthieu, avenue Franklin Roosevelt  
Place de la Madeleine, rue Tronchet  
Place de la Concorde, avenue Gabriel  
Avenue des Champs-Élysées, rue de Balzac  
Rue de Tilsitt, avenue des Champs-Élysées  
Place Charles de Gaulle - Terrasse immeuble Publicis  
Avenue de Wagram, rue de Tilsitt  
Cours la Reine, avenue Winston Churchill  
Obélisque, place de la Concorde  
Boulevard Haussmann, rue du Havre  
Rue La Boétie, rue du Faubourg Saint-Honoré  
Avenue Montaigne contre-allée sud, rond-point des Champs-Élysées  
Avenue Montaigne contre-allée nord, rond-point des Champs-Élysées  
29, rue du Faubourg Saint-Honoré  
Avenue des Champs-Élysées, avenue de Marigny  
Avenue George V, rue de la Tremoille  
Place Rio de Janeiro - rue de Lisbonne, rue de Monceau  
Avenue Gabriel, avenue Matignon, rue de Ponthieu  
Place de la Concorde, avenue Gabriel  
Rue La Boétie, rue de Miromesnil  
Rue du Faubourg Saint-Honoré, rue Jean Mermoz, rue du Colisée  
Rue du Faubourg Saint-Honoré, avenue Matignon  
Rue de Ponthieu, rue du Colisée  
Avenue des Champs-Élysées, rue La Boétie

Avenue George V, rue François 1er  
Avenue George V, rue Pierre 1er de Serbie  
Rue François 1er, rue Marbeuf  
Avenue Montaigne, rue du Boccador  
Rue Jean Goujon, rue François 1er  
Avenue Montaigne nord, rue François 1er  
Avenue Montaigne sud, rue François 1er  
49 avenue Montaigne  
Avenue Montaigne, rue Bayard  
Avenue Montaigne, rue Clément Marot  
22 avenue Montaigne  
1 avenue Montaigne  
Avenue Montaigne, place de la Reine Astrid

## ANNEXE 2

### Liste des 54 caméras installées sur les voies publiques du 8<sup>e</sup> arrondissement dont les images sont accessibles aux agents de la ville de Paris

Rue du Rocher, rue de Laborde, rue Joseph Sansboeuf  
Rue Marbeuf, avenue George V  
Rue Laure Diebold, rue Louis de Funès  
Rue du Faubourg Saint-Honoré, rue Laure Diebold  
Rue du Rocher, rue de Monceau  
Obélisque, place de la Concorde  
Avenue Franklin Roosevelt, Cours la Reine  
Rond-point des Champs-Élysées, avenue Matignon  
Place de l'Etoile, avenue des Champs-Élysées  
Place Gabriel Péri  
Place Clémenceau  
Rue Saint-Lazare, rue d'Amsterdam  
Rue du Colisée, avenue des Champs-Élysées  
Avenue de Friedland, rue du Faubourg Saint-Honoré  
Place de la République Dominicaine, passage Vendôme  
Place Saint-Augustin  
Avenue George V, avenue des Champs-Élysées  
Place de la Madeleine, rue Royale  
Boulevard Malesherbes, rue de Lisbonne  
Rond point des Champs-Élysées  
Place de la Concorde, avenue Gabriel  
Place Charles de Gaulle - Terrasse immeuble Publicis (75008)  
Obélisque, place de la Concorde  
Boulevard Haussmann, rue du Havre  
Avenue George V, rue Pierre Charron  
Avenue Montaigne, rue du Boccador  
Rue Jean Goujon, rue François 1er  
Avenue Montaigne nord, rue François 1er

Avenue Montaigne sud, rue François 1er  
Boulevard des Batignolles, rue de Rome  
Place de Dublin, rue de Saint-Petersbourg  
Place des Ternes, avenue de Wagram  
Rue de Berry, rue de Ponthieu  
Boulevard Haussmann, avenue de Messine  
Rue du Général Foy, rue de Naples  
Avenue Van Dyck  
Rue de Ponthieu, rue Paul Baudry  
Rue de Naples, rue du Général Foy  
Place de Clichy, avenue de Clichy  
Place des Ternes, boulevard de Courcelles  
Avenue des Champs-Élysées, rue Lincoln  
Place Prosper Boubeaux, rue du Rocher  
Rue Marbeuf, avenue des Champs Élysées  
Rue de La Boétie, rue d'Artois  
Place de l'Europe, rue de Madrid  
Rue de Moscou, rue d'Amsterdam  
Avenue des Champs-Élysées, rue Balzac  
Rue Pierre Charron, avenue des Champs-Élysées  
Avenue des Champs-Élysées, place de la Concorde  
Place de la Concorde, rue Royale  
Rue de Courcelles, boulevard Haussmann  
Rue de Ponthieu, avenue Franklin Roosevelt  
Avenue de Wagram, rue de Tilsitt  
Cours la Reine, avenue Winston Churchill